

Protocole concis de sécurité Chargement Déchargement

Arrêté du 26 Avril 1996

	Entreprise d'accueil	Fournisseur
Raison sociale	Lycée Gaudier- BRZESKA	
Adresse	40, avenue Denis Papin 45800 Saint Jean de Braye	
Téléphone	02.38.22.13.50	
Télécopie/e-mail	02.38.22.13.52	
Responsable	M Joël LAMOUREUX, Proviseur	

- **Horaire d'ouverture** : - 7h45 à 11h45 et 13h15 à 17h00 (à l'exception du vendredi 7h45 à 11h45 et 13h15 15h45 et des vacances scolaire) - 6h30 à 11h15 et 11h45 à 14h00 (tous les jours à l'exception du vendredi)

1 Evaluation et prévention des risques liés à l'opération de chargement et/ou de déchargement

Marchandises				
Nature	Etat	Conditionnement	Quantité	Poids

Véhicule et matériels de manutention embarqués		
Type de véhicule	Caractéristiques du véhicule	Matériel et manutention prévu

2 Matériel mis à disposition par l'entreprise d'accueil

- Quai Pont roulant Passerelle de débâchage ou autres dispositifs
x Chariot élévateur Transpalette électrique x Transpalette manuel Diable

3 Circulation dans l'entreprise

- Arrêt obligatoire aux magasins alimentaire ou matière d'œuvres : Plan joint
- Consignes de circulation :

Conformément aux consignes du code de la route notamment sur un parking privé, vitesse réduite à 10km/h, feux de détresse allumés, priorité à droite et avertisseur sonore (pour les véhicules équipés) en marche arrière.

4 Risques liés aux opérations de chargement et/ou de déchargement

- **Consigne de sécurité** :
 - Interdiction de fumer, Port de chaussures de sécurité et vêtements adaptés
 - Respect des règles de circulation interne, vérifier l'état du matériel avant toute utilisation
 - Avoir les autorisations de conduites adaptées aux moyens utilisés, Utiliser du matériel conforme et contrôlé
 - Interdiction de circuler dans d'autres zones que celles où s'effectue l'opération de déchargement sauf autorisation.
 - Lors des manutentions mécaniques, il convient de respecter les consignes d'usage des matériels utilisés.

5 Moyens de secours

- Téléphone d'appel de secours : bureaux faire le 18 ou 112 à partir d'un téléphone portable
- Trousses de première urgence : bureaux faire le 18 ou 112 à partir d'un téléphone portable
- Matériel d'extinction : voir plan d'évacuation

6 Signatures

	Signatures	
	Entreprise d'accueil	Fournisseur
Visa et cachet de l'entreprise		

Un exemplaire de chaque protocole, daté et signé, est tenu à la disposition de l'Inspection du Travail. Le fournisseur doit transmettre un exemplaire du présent protocole à chacun des transporteurs amené à effectuer, pour son compte, des opérations de déchargement dans l'entreprise d'accueil. La méconnaissance de ce protocole de sécurité par le chauffeur engage la responsabilité de son employeur ainsi que celle du fournisseur.